Image not found or type unknown

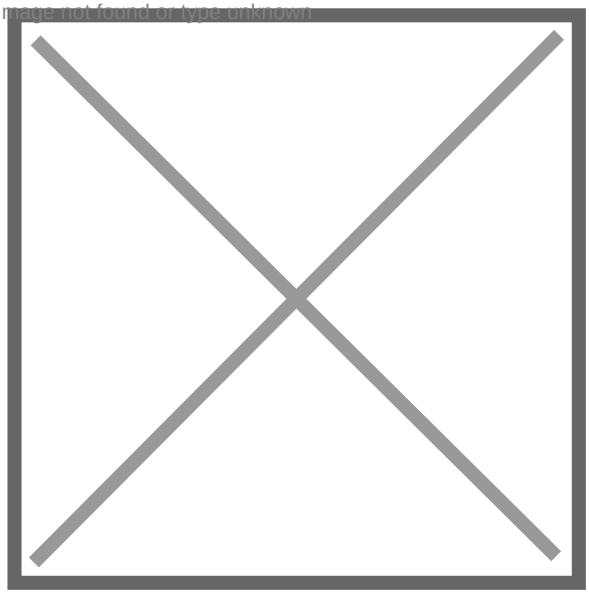

Demande urgente d'une réponse rapide

Par **angeyasmine**, le **14/09/2011** à **14:25**

Bonjour,

je suis en instance de divorce, il y a eu non concilliation, et là mon mari
demande un divorce amiable

je voudrais savoir quels sont les closes que je peux demander vu comme on a un enfant en commun
on peut demander quoi pour un divorce amiable

je voudrais savoir combien je peux demander pour la pension alimentaire

veuillez me répondre dans les plus brefs délais

Par **cocotte1003**, le **14/09/2011** à **19:50**

Bonjur, puisque vous etes engagé dans une procédure de divorce, vous devez avoir un avocat, il faut voir avec lui. Le divorce amiable n'est valable qu'en cas d'accord avec votre exsur la répartition du patrimoine, la garde des enfants..... bien-sur u'il faut demander une penson alimentaire pour l'éducation de votre enfant. pour l'évaluer, il faut déjà savoir comment va s'organiser sa garde (alternée ou traditionnelle), évaluer les besoins spécifiques (cours particuliers, frais scolaire en privé, besoin médicaux.....) dont bien-sur il faudra justifier du montant. Il existe sur internet un tableau auquel les juges peuvent se référer pour les frais traditionnels en fonction des revenus du parent débiteur. Il faut vous mettre d'accord pour les droits de visite et les modalités et frais de transport. Essayez de discuter de tout ça avec son

ex et si possible de vous mettre d'accord sinon engagez la discution avec votre avocat commun, cordialement

Copyright © 2025 Experatoo.com - Tous droits réservés